Le CQRHT salue les assouplissements annoncés dans le Plan d'action du Programme des travailleurs étrangers temporaires

LONGUEUIL, QUéBEC, CANADA, April 6, 2022 /EINPresswire.com/ -- Le CQRHT salue les assouplissements annoncés dans le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) tient à saluer l'annonce du Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap.

Les assouplissements annoncés quant à la bonification de l'exemption saisonnière de la durée limite d'emploi qui est portée à 270 jours de façon permanente et l'augmentation à 20 % du plafond de travailleurs étrangers à bas salaire que peut embaucher une entreprise auront un impact significatif sur l'industrie touristique qui vit de plein fouet les effets de la rareté accrue de main-d'œuvre dans le contexte de la relance.

« Les mesures annoncées contribueront à aider significativement l'industrie touristique qui a été l'une des plus touchées par les restrictions sanitaires locales et mondiales. Ces mesures auront des effets directs sur la capacité des entreprises à maintenir leur offre et à demeurer compétitif, tant sur le plan national qu'international, en plus de contribuer à alléger les effets négatifs de la rareté de main-d'œuvre sur les environnements de travail dans notre industrie », mentionne Xavier Gret, directeur général du CQRHT.

De surcroît, le Plan d'action prévoit, pour plusieurs entreprises des secteurs de l'hébergement et de la restauration, une augmentation additionnelle du plafond de travailleurs étrangers temporaires à bas salaire en le portant à 30 %. Cette marge de manœuvre additionnelle permettra aux hôteliers et aux restaurateurs d'augmenter leur capacité à pourvoir des postes névralgiques dans un contexte où le bassin de travailleurs pour ces emplois est extrêmement réduit à la suite de la pandémie.

Enfin, le CQRHT tient à souligner l'importance de l'élimination de la politique de refus systématique de traitement des demandes d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour le secteur des services d'hébergement et de la restauration dans les régions où le taux de chômage est de 6 % ou plus. Cette nouvelle mesure est un exemple à suivre en matière

d’adaptabilité des politiques publiques reliées à l’emploi dans un contexte de relance : elle permettra aux entreprises, nonobstant le taux de chômage dans une région donnée, de disposer d’outils additionnels afin de pourvoir certains postes qui aujourd’hui demeurent continuellement vacants.

« Les annonces d’aujourd’hui constituent une bouffée d’air frais pour tous les acteurs du marché du travail dans l’industrie touristique et un pas de plus vers une modernisation du programme de travailleurs étrangers temporaires dans un contexte à la fois post-pandémique et de relance économique », évoque Benoit Sirard, président du conseil d’administration du CQRHT.

Le CQRHT enjoint maintenant la ministre à poursuivre son travail de concertation auprès de ses partenaires du marché du travail ainsi que les travaux de modernisation du PTET afin de favoriser la simplification des processus administratifs et de réduire la complexité de la gestion réglementaire qui entoure la mise en œuvre du programme.

À propos du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)
Depuis 25 ans, le CQRHT travaille en collaboration avec les partenaires de l’industrie touristique, soit le milieu associatif, les syndicats et les entreprises touristiques. Notre mission : Assurer une surveillance vigilante de l’évolution de la main-d’œuvre en tourisme et favoriser la concertation de tous les partenaires afin d’arriver à des consensus qui permettront de poser des actions communes et structurantes pour relever les défis RH de l’industrie touristique. Le CQRHT est le comité sectoriel de main-d’œuvre de l'industrie touristique.

Sources :
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)
Renseignements : Béatrice Javaudin, directrice des communications
Téléphone : 450 651-1099, poste 222
Cell. : 514 803-7977
Courriel : beatrice.javaudin@cqrht.qc.ca

Beatrice Javaudin
CQRHT
email us here

This press release can be viewed online at: https://www.einpresswire.com/article/567685309

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.
© 1995-2022 IPD Group, Inc. All Right Reserved.